



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 13 AVRIL 2021**

Date de convocation :

06/04/2021

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un et le treize avril à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Armande IGLESIAS, Claudie SERRE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Mélissa OBBIH, Jade SAVOYE, Yasine SEBAHOUI, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Nicole HERISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS), Alain DOMENECH (pouvoir à Alain MARGALET), Jérôme PARRILLA (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Denis OLIVE (pouvoir à Claude AYMERICH), Daniel RENOULLEAU (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/37 : VENTE DE LA PARCELLE SECTION AI N°230.

Monsieur le Maire de la commune d'Ille sur Tet rappelle à l'assemblée que par délibération du 25 juin 2020, la commune a entériné l'incorporation de la parcelle cadastrée section AI n° 230 sis lieu-dit Mas Pascot, d'une superficie de 8 a 37 ca, dans le domaine privé communal.

Cette parcelle constituant une partie du chemin privé desservant les mas et les propriétés agricoles mitoyennes du chemin du mas Pascot, et les ayants droits s'étant mis d'accord sur les modalités d'utilisation du chemin par convention notariale, il y a lieu de la rétrocéder à M. CRIBEILLET André, qui a initié et mis en place tous les accords, ladite parcelle.

Le Maire propose à l'assemblée de la rétrocéder au prix de 1 € le m², prix défini sur l'avis des domaines.

**Entendu le rapport,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 23 voix POUR 0 voix CONTRE 6 ABSTENTIONS**

APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée section AI n° 230 à M. CRIBEILLET André, pour un montant de 837 €.

ACTE la signature de l'acte correspondant en l'étude de « la SARL NOTAIRE ILLE », les frais étant pris en charge par l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 13 avril 2021


Le Maire
William BURGHOFFER

